

**PROCÈS-VERBAL**

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS  
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

**Séance ordinaire** du comité exécutif de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au Centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, le **mercredi 23 janvier 2019**, à laquelle sont présents :

Mme Lyne Deschamps	Présidente
Mme Sylvie Laganière	Vice-présidente du conseil des commissaires
M. Martin Barbeau	
M. Robert Bergeron	
Mme Louise Bertrand	(Par téléphone)
M. Martin Chrétien	
M. Luc Drapeau	
M. Robert-M. Dupont	
Mme Michelle Le Quellec	
M. Michel-J. Lévesque	

## Absences :

M. Michael Averill	Commissaire
M. Bernard Bouclin	Commissaire
Mme Johanne Hogue	Vice-présidente du comité exécutif
Mme Brigitte Provost	Commissaire

## Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications agissant à titre de secrétaire de la séance
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
M. Réjean Cloutier	Directeur du service des ressources financières
Mme Julie Richer	Directrice du service des ressources éducatives
Mme Josée Lapointe	Directrice du service des ressources humaines

**1.0 Ouverture de la séance**

La présidente, Mme Lyne Deschamps, déclare la séance ouverte.

**2.0 Prise des présences et constatation du quorum**

Une fois les présences prises, le secrétaire général constate le quorum.

(Incidence : Il est 18 h 34).

### 3.0 Adoption de l'ordre du jour

#### 264<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis :

#### Ordre du jour

Le projet de l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 – *Adoption* (doc. 4.0)
- 5.0 Période de questions – Public
- 6.0 Période de questions – Commissaires
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 **Service des ressources humaines**
  - 8.1 Nomination – Direction École Sacré-Cœur (doc. 8.1)
- 9.0 **Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport**
  - 9.1 Mandat – Participation à l'appel d'offres pour l'acquisition d'équipements informatiques usagés #SAR140-2019 (doc. 9.1)
- 10.0 Correspondance – *Information* – Rapports
- 11.0 Affaires diverses
- 12.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4.0 Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 – *Adoption*

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018](#)

#### 265<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018 a été transmis aux membres du comité exécutif plus de six (6) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Sylvie Laganière :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément aux articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2018, en corrigeant dans le texte du premier « Attendu » de la 261<sup>e</sup> résolution, « ...doit établir le calendrier scolaire... », par « ... doit établir les calendriers scolaires... ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Période de questions – Public

Aucune question

6.0 Période de questions – Commissaires

Aucune question

7.0 Comité de parents

Aucun sujet

**8.0 – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Huis clos

**266<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Robert-M. Dupont, de siéger à huis clos pour l'étude du point suivant de l'ordre du jour :

8.1 « Nomination – direction École Sacré-Cœur ».

Il est 18 h 35.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**267<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Retour en assemblée régulière**

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Martin Chrétien, de revenir en assemblée régulière.

Il est 18 h 40.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Au retour du huis clos, le commissaire, M. Robert Bergeron, est présent pour assister à la séance.

(Incidence, il est 18 h 40).

## 8.1 Nomination – direction École Sacré-Cœur

### 268<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs conférant au comité exécutif celui de procéder à la nomination du personnel-cadre;

**ATTENDU** le Règlement déterminant certaines conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ainsi qu'à la Politique de gestion des cadres de la CSL;

**ATTENDU QUE** les conditions d'emploi afférentes au poste de direction de l'école Sacré-Cœur sont déterminées conformément audit règlement et à ladite politique précités;

**ATTENDU** l'adoption du Plan d'effectifs des gestionnaires 2018-2019 en vertu de la 484<sup>e</sup> résolution du conseil des commissaires adoptée le 9 mai 2018;

**ATTENDU** les dispositions de la Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire des Laurentides telle qu'en vigueur et plus particulièrement le processus d'affectation, de mutation et de sélection qui y est décrit;

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste de direction de l'école Sacré-Cœur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Luc Drapeau :

**DE NOMMER** monsieur Gino Sauro au poste de directeur de l'école Sacré-Cœur, aux conditions d'emploi prévues au Règlement déterminant certaines conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ainsi qu'à la Politique de gestion des cadres de la CSL, pour entrer en fonction à une date à être déterminée par la direction générale;

**DE SOUMETTRE** monsieur Gino Sauro à une période de probation d'un an à compter de son entrée en fonction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 9.0 – SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT

### 9.1 Autorisation – Participation à l'appel d'offres pour l'acquisition d'équipements informatiques usagés #SAR140-2019

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, fait une brève introduction à la résolution.

La directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport, Mme Chantal Bonneville, élabore sur le projet de l'appel d'offres.

### 269<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les contrats des organismes publics* L.R.Q. c. C-65-1, le règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics R.R.Q. c. C-65-1, r.2, la Politique de la Commission scolaire des Laurentides régissant les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction, ainsi que le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif est compétent en l'espèce pour adjudger un contrat de 100 000 \$ et plus, mais inférieur à 250 000 \$, ainsi que pour autoriser la participation de la Commission scolaire à une procédure de regroupement d'achats pour procéder à un même appel d'offres pour un contrat comportant une telle dépense, de même que pour autoriser la conclusion d'un contrat lorsqu'un seul fournisseur présente une soumission conforme;

**ATTENDU** les besoins de la Commission scolaire des Laurentides en approvisionnement pour des équipements informatiques usagés pour ses employés et élèves de ses établissements, conformément aux règles budgétaires des commissions scolaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins susmentionnés sont évalués à 152 000 \$ pour une période de trois ans;

**CONSIDÉRANT QUE** Collecto, Services regroupés en éducation, entend mener une procédure d'appel d'offres public pour et au nom des commissions scolaires qui lui en confieront le mandat en vue de l'acquisition des éléments susmentionnés;

**CONSIDÉRANT** l'impact favorable d'un tel regroupement sur l'économie régionale, ainsi que les bénéfices économiques pour la Commission scolaire des Laurentides de procéder à un achat regroupé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction des services des technologies, de l'organisation scolaire et du transport et de la direction générale;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par la Commission scolaire des Laurentides le 20 décembre dernier;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

**D'AUTORISER** la participation à une procédure d'appel d'offres de regroupement d'achats en matière d'approvisionnement pour l'acquisition d'équipements informatiques usagés pour une durée de deux ans avec option de renouvellement pour une année supplémentaire comportant une dépense totale de plus de 100 000 \$, mais de moins de 250 000 \$, à être menée par Collecto, Services regroupés en éducation;

**D'AUTORISER** l'adjudication du contrat advenant qu'un seul fournisseur présente une soumission conforme;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Laurentides tout document confirmant le mandat confié à Collecto, Services regroupés en éducation par la présente résolution et tout contrat adjudgé dans le cadre de l'appel d'offres public mené par ce dernier pour le nombre d'équipements qui sera déterminé par la CSL.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 10.0 Correspondance – *Information* – Rapports

Aucun sujet

## 11.0 Affaires diverses

Aucun sujet

12.0 Levée

270<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert Bergeron, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Incidence : Il est 18 h 46).

---

Me Louis Piché  
Secrétaire général

---

Présidente